

Un impact majeur qui va au-delà de la vie

A mesure que la vie avance, nous nous mettons à penser à ce qui restera après notre départ. Si nous avons accumulé des biens, nous réfléchissons à leur destinée. L'écriture d'un testament est un moment unique pour décider à qui nous pouvons donner les biens acquis au cours de notre vie.

Au moment de la rédaction d'un testament, vous avez la possibilité de faire un geste en faveur de la Fondation CHUV. Effectuer un don testamentaire pour aider une cause dont vous vous êtes senti·e proche au cours de votre vie est un geste d'une profonde humanité.

En effectuant un don testamentaire à la Fondation CHUV, vous contribuez de manière concrète au rayonnement de votre hôpital. C'est une belle manière de dire merci à la vie.

Contact

Fondation CHUV
Michèle Joannis
Directrice
Avenue Pierre-Decker 5
1011 Lausanne

+41 (0) 21 314 63 65
michele.joannis@chuv.ch
www.fondationchuv.ch

Fondation CHUV
CCP 15-172273-9
Ou en utilisant les coordonnées suivantes:
IBAN: CH14 0076 7000 T525 3600 1
Banque cantonale vaudoise, Lausanne

sam-chuv | 19 | 51024

Fondation CHUV

Faire un don testamentaire pour votre hôpital



Comment faire un don testamentaire à la Fondation CHUV

Vous souhaitez inclure la Fondation CHUV dans votre testament? Nous vous remercions d'en informer préalablement l'équipe de la Fondation. Nos coordonnées de contact se trouvent au dos de cette brochure.

Pour des raisons pratiques, la Fondation CHUV accepte uniquement des dons testamentaires sous forme de dons financiers. Pour les autres types de dons (biens immobiliers, œuvres d'art...), nous devons consulter nos experts juridiques avant de pouvoir les accepter.

Voici deux exemples de textes que vous pouvez insérer dans votre testament pour faire un don testamentaire à la Fondation CHUV:

Je lègue à la Fondation CHUV, Av. Pierre-Decker 5, 1011 Lausanne, la somme de [...] francs pour la recherche au Centre hospitalier universitaire vaudois.

Je lègue à la Fondation CHUV, Av. Pierre-Decker 5, 1011 Lausanne, la quotité restante de mon héritage pour les projets prioritaires du Centre hospitalier universitaire vaudois.

Ces textes sont fournis à titre d'exemple et ne constituent pas des conseils juridiques de la part de la Fondation CHUV. Nous vous encourageons à faire appel à un conseiller juridique ou un notaire pour réaliser vos vœux philanthropiques. La Fondation CHUV est à disposition pour étudier la situation avec vous et votre conseiller juridique.

La destinée de votre don testamentaire

Votre don testamentaire peut servir à soutenir spécifiquement l'une des trois missions du CHUV:

La recherche

Au sein du CHUV, presque toutes les spécialités médicales bénéficient de projets novateurs. Votre don peut être versé pour la recherche en général ou pour lutter contre une maladie en particulier. Il peut aussi promouvoir des pôles d'excellence cliniques et académiques au service du patient et de la communauté dans des domaines de la médecine de pointe.

Les soins

Vous souhaitez valoriser une équipe médicale ou soignante, un département du CHUV? Vous souhaitez soutenir des activités qui favorisent un environnement empreint d'humanité pour offrir à nos patients les soins les mieux adaptés et les plus performants dans le respect de leur individualité? Vous pouvez adresser votre don au département de votre choix et la Fondation CHUV le lui transmettra.

La formation

La formation joue un rôle majeur dans un hôpital universitaire tel que le CHUV. Votre don peut renforcer la vocation académique, soutenir ce lieu privilégié de formation et favoriser des échanges de connaissances avec les institutions académiques et des organisations à but humanitaire ici comme ailleurs. Votre don peut contribuer à assurer la relève de demain.

Notre action

La Fondation CHUV vise à mobiliser la communauté pour soutenir les missions de soins, recherche et formation du CHUV. Les contributions philanthropiques reçues par la Fondation ont pour but d'optimiser la prise en charge des patients et de faire progresser les connaissances scientifiques dans le domaine de la santé pour le bien-être de toutes et de tous. Les patients, leurs proches, la communauté et le personnel médical et soignant du CHUV sont au cœur de nos actions.

La Fondation CHUV a pour mission de s'assurer que le don légué par votre testament sera utilisé comme vous le souhaitez. Une fois votre promesse de don testamentaire effectuée, la Fondation CHUV s'engage à vous tenir informé-e des activités en lien avec le domaine d'intérêt que vous avez choisi.

La Fondation CHUV est une fondation privée d'utilité publique sans but lucratif. Les dons qu'elle reçoit ne sont pas imposables et chaque donateur reçoit une attestation pour sa déclaration fiscale.